

**CONVOCAATION**

Date : 20 mars 2025  
Affichée le : 20 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En 39  
exercice :  
Présents : 28  
Votants : 36  
Pouvoirs : 8  
Absent : 3

**Étaient présents :** Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Jean-Claude VILLEMMAIN - Mme Döndü ALKAYA - M. Thierry BROCHOT - Mme Loubina FAZAL - M. Karim BOUKHACHBA - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - Mme Najat MOUSSATEN - M. Cédric LEMAIRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Aïssata SOW - M. Mohammed EL OUSTI - Mme Jenifer SENET - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Noureddine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE.

**LISTE DES DELIBERATIONS**

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE  
DE LA VILLE LE :

**0 4 AVR. 2025**

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE  
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

**0 9 AVR. 2025**

**Absents représentés**

Mme SAVAS  
M. AÏT MESSAOUD  
Mme ELONGUERT  
Mme PEREZ  
Mme JACQUEMART  
Mme M'BAYE  
Mme MEHADJI  
M. FACCHINI

Pouvoir à Mme LAMBRE  
Pouvoir à M. LEMAIRE  
Pouvoir à Mme MEUNIER  
Pouvoir à M. BROCHOT  
Pouvoir à M. KA  
Pouvoir à M. BOULHAMANE  
Pouvoir à M. NACHITE  
Pouvoir à Mme DUCHATELLE

**Absents non représentés**

Mme HAMADOÛCH, M. ZAHRAOUI, M. LUCAS.

**Secrétaire de séance :** Aïssata SOW

**4 Budget Principal - Affectation des résultats 2024**

**■ Rapport de présentation :**

**Thierry BROCHOT, Adjoint**

Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5 stipule que les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Rappel des principes d'affectation :

1 - L'arrêt des comptes 2024 permet de déterminer :

a) Le résultat 2024 de la section de fonctionnement.

Ce résultat est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice 2024 (recettes réelles et d'ordre - dépenses réelles et d'ordre), augmenté du résultat reporté de la section de fonctionnement (compte 002).

b) Le solde d'exécution 2024 de la section d'investissement.

c) Les restes à réaliser en investissement qui seront reportés au budget primitif de l'exercice 2024.

2 - Le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2024 doit en priorité couvrir le besoin en financement 2024 de la section d'investissement. La nomenclature M57 précise que le besoin en financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes.

3 - Le solde du résultat de la section de fonctionnement, s'il est assemblée, être affecté à la section d'investissement et/ou à la section de

- a) de financer les restes à réaliser 2024,
- b) de réallouer des crédits annulés en 2024,

Envoyé en préfecture le 09/04/2025  
Reçu en préfecture le 09/04/2025  
Publié le 09/04/2025  
ID : 060-216001743-20250409-04DEL\_CM020425-DE

S<sup>2</sup>LOW

Le tableau des résultats ci-après détaillent ces opérations, après ajustement avec le compte de gestion :

	Montant
Dépenses de fonctionnement de l'exercice 2024	54 160 241.68
Recettes de fonctionnement de l'exercice 2024	58 255 576.39
Résultat de l'exercice 2024	4 095 334.71
Dépenses d'investissement 2024	44 604 596.23
Recettes d'investissement 2024	40 718 124.26
Solde d'exécution de la section d'investissement de l'exercice 2024	-3 886 471.97
Restes à réaliser de dépenses de l'exercice 2024	2 863 098.57
Restes à réaliser de recettes de l'exercice 2024	4 749 110.09
Excédent de financement des restes à réaliser de l'exercice 2024	1 886 011.52
Besoin de financement global de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2024	-2 054 828,90
Affectation minimale du résultat de l'exercice 2024 (compte R1068 - exercice 2025)	2 054 828.90
Report à nouveau de fonctionnement (compte R002 - exercice 2025)	5 728 567.31

Il est donc proposé au Conseil municipal de :

Voter l'affectation du résultat de l'exercice 2024 au budget 2025 comme suit :

Section d'investissement : 2 054 828.90 € Article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».

Section de fonctionnement : 5 728 567.31 € Article 002 « excédents de fonctionnement reportés ».

#### ■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2311-5, R.2311-11 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 17 mars 2025,

Entendu le rapport de présentation,

#### ■ Vote

Votants : 36	Pour : 32	Contre : 4	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

#### ■ Décide à la majorité :

**Article unique** : d'affecter le résultat de l'exercice 2024 au budget 2025 comme suit :

Section d'investissement : 2 054 828.90 € Article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».

Section de fonctionnement : 5 728 567.31 € Article 002 « excédents de fonctionnement reportés ».

CREIL, le

09 AVR. 2025

Pour extrait certifié conforme,

Sophie DHOURY-LEHNER

Aïssata SOW

  
Maire de Creil  
Vice-Présidente de l'ACSO  
Chargée du Projet de Territoire



La secrétaire de séance

